

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2017

Affiché du 13/12/2017 au 13/01/2018

Date de la convocation : 01/12/2017

Présents : Patrice VALENTIN, Marie-France GEERAERTS, Jean-Luc BATONNET, Dominique VANDIER, Alain ROYER, Claude BELIN, Daniel BISI, Denis TRIQUENOT, Nathalie FOUQUET, Frédérique BORDES, Nicolas PERDREAU, Patricia ROYER, Alexandra BEDEL, Sandrine ROUSSEAU, Valérie MELO.

Absents excusés ayant donné procuration : François PARIS à Patricia ROYER, Jammes DOYEN à Claude BELIN

Absente excusée : Maud MASCIO

Secrétaire de séance : Denis TRIQUENOT

OUVERTURE DE LA SEANCE à 20h 00 sous la Présidence de M. le Maire, Patrice VALENTIN.

En son nom personnel, en celui du Conseil Municipal, M. le Maire présente ses sincères condoléances à M. Jean-Claude BERSAUTER et à toute la famille à l'occasion du décès de Mme Juliette BERSAUTER, conseillère municipale de 1971 à 1995, maire de 1982 à 1983.

LE CONSEIL MUNICIPAL



ADOpte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 16 novembre 2017.

PREND ACTE de 4 décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie (ci-annexées).

PROCEDE, dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal et à des ouvertures de programmes pour de nouvelles opérations d'investissement sur le budget principal.

Considérant les compétences obligatoires prévues pour les Communautés de Communes au 1er janvier 2018,
APPROUVE les statuts modifiés de la Communauté de Communes Sézanne – Sud-Ouest Marnais.

Vu l'intérêt du projet communautaire d'entretien et de fonctionnement d'équipements culturels et notamment des Médiathèques et le transfert à compter du 1/1/2018 de cette compétence à la Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais,

DECIDE de transférer les personnels communaux qui exercent en totalité leurs fonctions au sein de la Médiathèque à la CCSSOM à compter de cette date.

DECIDE d'accepter la proposition de contrat d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux et autorise M. le Maire à opter pour la couverture des agents CNRACL et IRCANTEC.

Suite à une séance de travail visant à finaliser le cahier des besoins pour l'étude de faisabilité d'un équipement communal dans la Halle de la Gare avec la commission en charge de ce dossier et différents membres du milieu associatif,

AUTORISE M. le Maire à lancer une consultation pour la désignation d'un bureau d'études dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de conduire une étude de faisabilité et de programmation.

CHARGE M. le Maire de solliciter auprès de la Région Grand Est une subvention pour cette opération au titre de la politique de requalification des friches.

La Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais, propriétaire de l'ensemble immobilier a accepté de mettre à disposition de la commune ce patrimoine par bail emphytéotique.

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100.00 % pour le remboursement d'un prêt souscrit par PLURIAL NOVILIA auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 36 logements à Esternay rue du Bois Garry.

FIXE à compter du 1/1/2018 le prix de vente des caveaux cinéraires à 700 € le caveau. Les prix des concessions temporaires de 30 ans et des alvéoles cinéraires au columbarium restent inchangés.

DECIDE à la majorité, 3 abstentions, de verser à l'Association Imagin'à lire une subvention pour le prix Littéraire nommé Imagin'a Lire. Par cette aide, la commune entend poursuivre son implication dans le soutien des initiatives destinées à promouvoir la littérature jeunesse. Ce projet rassemble 21 établissements scolaires du primaire au Lycée. Le collège du Grand Morin s'est inscrit dans cette démarche.

ADOpte le règlement intérieur régissant les règles de gestion et les devoirs de chacun des utilisateurs de l'Ecole de Musique municipale.

DECIDE que la délibération fixant les tarifs annuels d'inscriptions de l'école de musique communale sera prise ultérieurement pour être applicable à la rentrée scolaire 2018/2019.

APPROUVE le renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2018, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-Xdemat, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires.

ACTE de la signature de la convention de prise en charge financière pour l'apprentissage dans le secteur public avec le CFA La Bretonnière pour le jeune apprenti recruté au service des espaces verts de la commune au mois de septembre dernier.

AFFAIRES DIVERSES

_ Les travaux de restauration du cadre et du tableau représentant l'Annonciation ainsi que la remise en état du mur du transept nord de l'Eglise sont terminés. M. le Maire invite les élus à se rendre compte de la qualité du travail qui a été réalisé.

_ La toile réalisée par Louis de Maricourt représentant le Château d'Esternay acquise par la commune pour enrichir la collection de ses tableaux a été reçue.

_ M. Nicolas PERDREAU présente le programme des Festivités de Noël 2017 à Esternay. Manifestations des 16 et 17 décembre organisées par le Comité des Fêtes, L'Ecole de Musique et l'UCIA avec le partenariat du CCAS et de la Commune. Lancement ce même jour de la quinzaine commerciale des commerçants.

_ La façade de l'Hôtel de Ville a été nouvellement décorée. M. Dominique VANDIER, en charge des décorations de fin d'année de la commune apporte quelques précisions.

_ Le Noël du personnel et de leurs enfants aura lieu vendredi prochain à 17 h 30. Le Noël du Relais des Assistantes Maternelles doit se tenir ce même jour mais doit être confirmé.

_ La cérémonie des vœux est fixée au vendredi 12 janvier 2018 en présence de notre Député.

_ Une rencontre de M. le Maire avec Mme La Sous-préfète est prévue ce jeudi 14 décembre en Mairie.

_ Une rencontre du conseil municipal avec le Président du Comité de Jumelage Franco-Allemand est prévue en janvier prochain pour organiser les manifestations du 50^{ème} anniversaire les 8 – 9 et 10 juin 2018.

_ En communication : arrêté préfectoral n° 2017-DIV-11 relatif à l'instauration de servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport d'hydrocarbures qu'exploite la société SFDM (Société Française DONGES-METZ) sur le territoire du département de la Marne.

_ Lettre de remerciements suite à la décision de l'assemblée d'accepter la rétrocession d'une concession au cimetière communal et le rachat du caveau construit.

_ Lettre de remerciements de l'Etablissement Français du Sang pour le concours apporté en favorisant la réalisation d'une collecte le 21 novembre dernier et la participation au don de 32 volontaires.

_ La présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne est assurée depuis le 20 novembre dernier par M. Pascal DESAUTELES.

_ Point sur la réunion qui s'est tenue le 5 décembre dernier avec les services de la Gendarmerie et les élus de la commune. Une réunion « tout public » pourrait être programmée pour permettre une meilleure démarche d'information vers les citoyens. La démarche participation citoyenne pourrait être également relancée. Programmation est prévue au printemps prochain.

_ Repas des Aînés le jeudi 14 et distribution des colis le vendredi 15 décembre.

_ Courrier reçu du Syndicat betteravier du Nord-Est demandant au Maire d'apporter son soutien au maintien de la production de betteraves sucrières dans notre département. Ce courrier va être transmis aux élus.

_ Création d'une nouvelle association à Esternay dénommée LE CLUB ESTERNAY PETANQUE. Un espace spécifique doit être créé. Une réflexion est actuellement menée et pourrait porter sur le parking de la Halle de la Gare.

_ Mme Sandrine ROUSSEAU demande où en est l'affaire du droit d'accès situé place des Tilleuls.
Réponse de M. le Maire : l'affaire n'est pas classée. Cette place appartient à la commune qui a la pleine maîtrise de sa surface. Elle sera maintenue dans sa destination d'origine et ne sera jamais ouverte à une voie de passage. Les manifestations sur cette place demeureront sur la totalité de son emprise.

_ L'abri bus situé place des Droits de l'Homme n'a plus son utilité. M. le Maire demande à M. Alain ROYER de procéder à sa réimplantation pour la rentrée des vacances de Noël et de le situer à côté de la salle Marcelle Collot, là où les jeunes prennent le bus scolaire.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 H 30.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Maire
Patrice VALENTIN

Vu le secrétaire de séance

le Maire



Patrice VALENTIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 13/12/2017 à 15:52:53
Référence : a437ba39c870ff100337140e1a7228079954a1d6